



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSEE AVEC PROCURATION :

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

EXCUSES :

Mme JENN, MM. STRAUMANN, WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU les articles L 132-1 à L 132-6 du Code du Tourisme relatifs à la compétence des départements en matière de tourisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-2-2-1 du 17 mars 2017 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie lors de sa réunion du 22 septembre 2017,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde une subvention de 20 000 € versée en une seule fois à l'Association « Journées d'Octobre » pour l'édition 2017 de la manifestation « Folie-Flore»,

Prélève les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental,

Accorde une subvention de 10 000 € versée en une seule fois à la Ville d'ALTKIRCH pour l'édition 2017 de la manifestation « La Forêt Enchantée »,

Prélève les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65734, programme F741 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

M. Nicolas JANDER ne participe pas au débat, ni au vote en sa qualité de Maire de la Ville d'Altkirch